



Observatoire Départemental de la Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées

ACCIDENTOLOGIE AU 3ème TRIMESTRE 2024

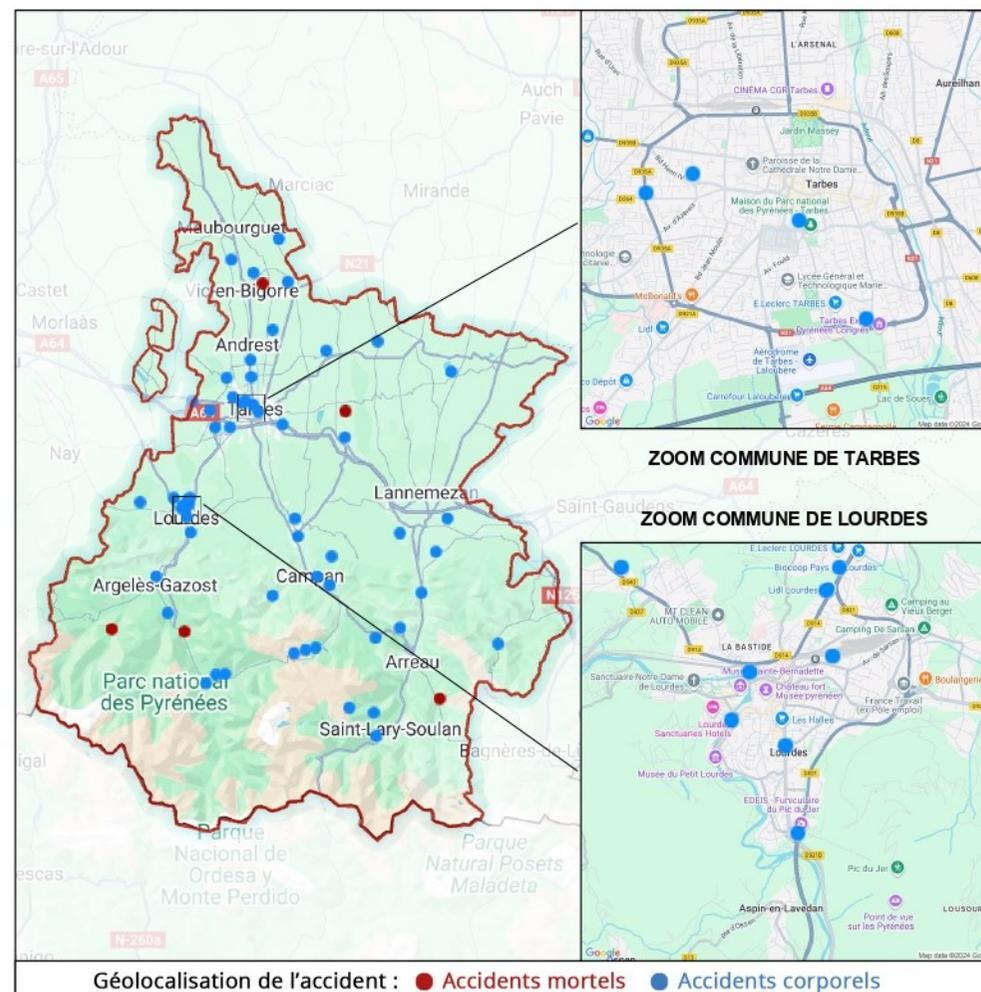
DOCUMENT GÉNÉRÉ LE :
14 / 10 / 2024

Ce document présente les chiffres provisoires du 01/07/2024 au 30/09/2024

BILANS HAUTES PYRENEES AU 3ème TRIMESTRE 2024	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
3° TRIMESTRE 2024	61	5	73	31
3° TRIMESTRE 2023	93	5	112	48
Evolution	-32	+0	-39	-17
Tendances	↘	=	↘	↘



CUMUL DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
2024 provisoire	172	10	204	82
Cumul de l'année 2023	177	9	207	91
Evolution	-5	+1	-3	-9
Tendances	↘	↗	↘	↘



TYPOLOGIE DES ACCIDENTS

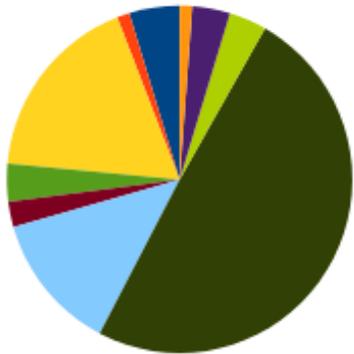
Répartition des victimes par âges



- 9 : moins de 13 ans (10,98%)
- 5 : de 14 à 17 ans (6,10%)
- 13 : de 18 à 24 ans (15,85%)
- 15 : de 25 à 34 ans (18,29%)
- 8 : de 35 à 44 ans (9,76%)
- 12 : de 45 à 54 ans (14,63%)
- 9 : de 55 à 64 ans (10,98%)
- 4 : de 65 à 74 ans (4,88%)
- 7 : plus de 75 ans (8,54%)

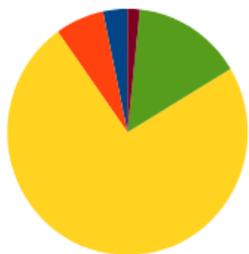
Répartition par types de véhicules

Nombre d'accidents impliquant au moins un



- Piéton (6,56%) : 4
- Engin de déplacement personnel motorisé (1,64%) : 1
- Vélo (24,59%) : 15
- 2 roues motorisé <50 cc (4,92%) : 3
- 2 roues motorisé de 50 à 125 cc (3,28%) : 2
- 2 roues motorisé >125 cc (18,03%) : 11
- Véhicule léger ou utilitaire (68,85%) : 42
- Poids lourd (4,92%) : 3
- Autre (4,92%) : 3
- Indéterminable (véhicule en fuite) (1,64%) : 1

Répartition par catégories de routes



- 02 : Autoroute (3,28%)
- 04 : Route nationale (6,56%)
- 45 : Route départementale (73,77%)
- 09 : Voie communale (14,75%)
- 01 : Autre (1, 64%)

TYPE DE VOIE	Part du réseau départemental
Autoroute	0,85 %
Nationale	0,64 %
Départementale	44,10 %
Communale	54,40 %

CHANGEMENT D'HEURE
PASSAGE A L'HEURE D'HIVER



PIÉTONS, LA NUIT, NE SOYEZ PAS CELUI QUE L'ON N'AVAIT PAS VU

SITUATION 1 : LE PIÉTON PORTE UNE TENUE SOMBRE

LE PIÉTON EST VISIBLE À 28 M



SITUATION 2 : LE PIÉTON PORTE UNE TENUE RÉTRORÉFLÉCHISSANTE

LE PIÉTON EST VISIBLE À 44 M



Les équipements hivernaux

i

A partir du 1er novembre 2024

Seuls les pneumatiques 3PMSF seront admis en équivalence aux chaînes.

L'achat et l'utilisation d'autres « pneus neige » resteront possibles, mais les usagers devront dans ce cas détenir en plus, des chaînes pour circuler du 1^{er} novembre au 31 mars dans les zones concernées par la mesure.

Responsable de publication : Mme Sophie MIEGEVILLE - Directrice du Cabinet

Comment nous joindre :



Préfecture des Hautes-Pyrénées
Direction du cabinet / BSRT
Place Charles de Gaulle - 65013 Tarbes Cedex 9



pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr